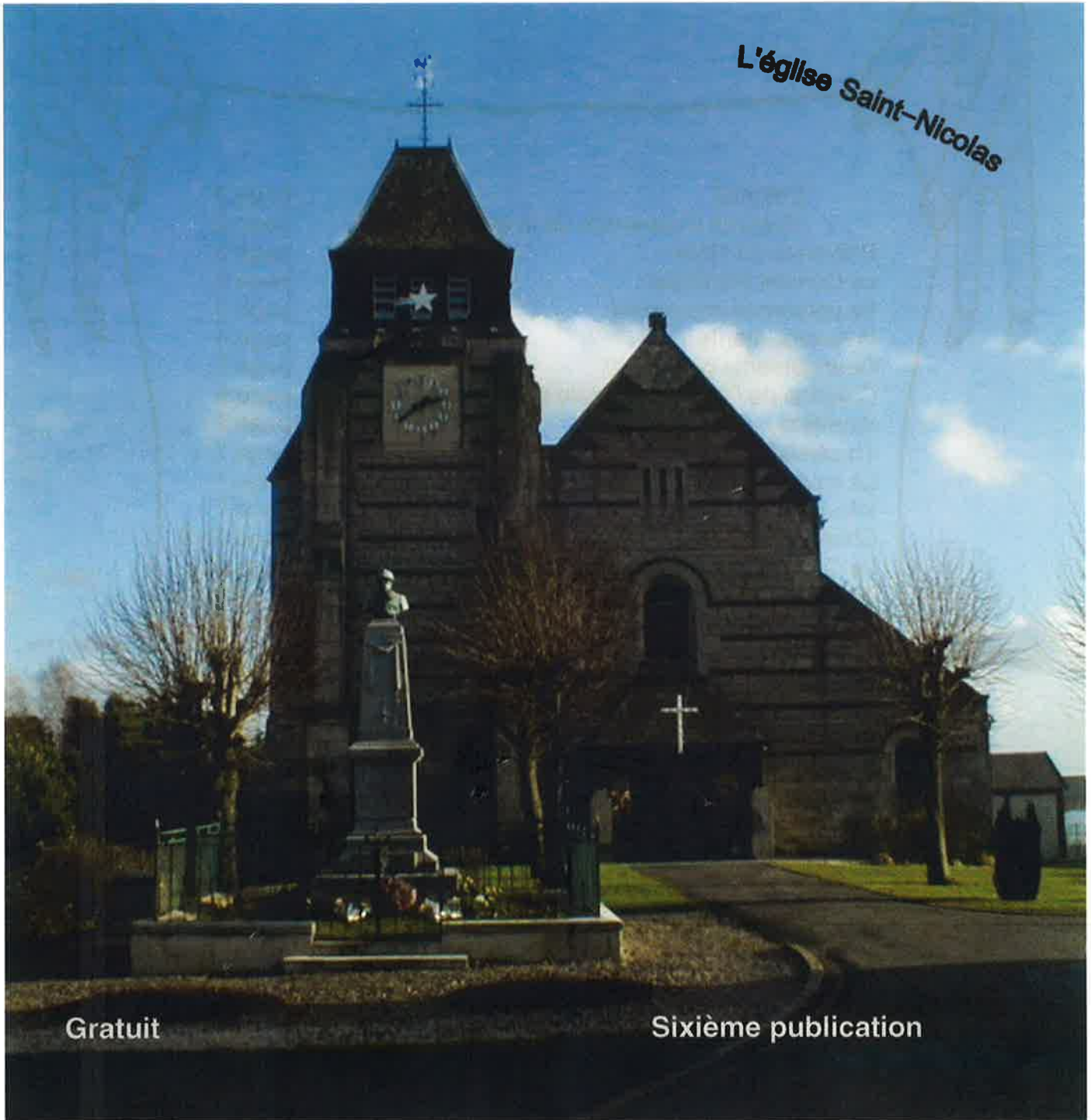


# Le Ronssoyen

*L'église Saint-Nicolas*



Gratuit

Sixième publication

Mairie 7 Rue Charles de Gaulle 80740 LE RONSSOY  
Téléphone et Fax : 03 22 86 63 09  
Adresse e-mail : [mairie-le-ronssoy@orange.fr](mailto:mairie-le-ronssoy@orange.fr)

*I.P.N.S*

# Sommaire

Editorial	page 3
Horaires d'ouverture de la Mairie	page 3
Présence du Maire	page 3
Le Conseil Municipal	page 3
Le personnel communal	page 3
Investissements	page 4
Changements pour 2010	page 5
Création de l'Agence Postale Communale	page 6
Incivilités	page 7
Tri sélectif	page 7
Le saviez-vous ? La période d'hiver...	page 7
Info-vaccin	page 7
Chiens dangereux	page 8 - 9
Le Centre Communal d'Action Sociale	page 10
Journées de solidarité	page 11
Anatole VELY, une célébrité locale	page 12
Photos-souvenir d'école	page 13
Quoi de neuf à l'école ?	page 14
Photos du Téléthon	page 15
Etat-Civil 2009	pages 16
Projet columbarium	pages 17
Le repas des aînés	page 18
Dates à retenir	page 19

**OUVERTURE DE LA MAIRIE  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 16H30 à 18H00**



**Monsieur le Maire  
est présent du  
lundi au jeudi aux  
heures d'ouverture**

## L'équipe municipale

**Maire :** BRAY Michel

**Adjoint :** GUIDE Bernard  
DUCATTEAU Jean-François  
DRANCOURT Michel

**Conseillers :**

MOIRET Audrey  
CHEVAL Hélène  
SAVARY Franck  
BRIHAY Jean-Jacques  
LAGACHE Serge  
DERMY Olivier  
CAZE Aurélien  
CARDON Danièle  
FLAMENT Françoise  
LEMAIRE Jean-Claude

## Le personnel communal

**Secrétaire :** SALLIER Marie-Ange  
**Agent d'entretien :**  
SERY Jean-Jacques  
**Agent Spécialisé des Ecoles  
Maternelles (ATSEM) :**  
LEROY Christiane  
**Contrats d'Accompagnement  
dans l'Emploi :**  
ANSEL Noël, BARDEAUX Jean-  
Jacques et FLAMENT Alexia

## Editorial

La crise est finie mais les prévisions nous annoncent des milliers de chômeurs de plus pour 2010.

La grippe H1N1 qu'on nous avait prédit comme une pandémie mondiale est terminée ou sur le point de l'être, mais vous pouvez toujours vous faire vacciner. Les catastrophes naturelles et écologiques comme Haïti ou le réchauffement climatique n'ont en rien changé le comportement des pays lors du sommet de Copenhague.

Et chez nous, quoi de neuf ???

Le Conseil Municipal et moi-même travaillons sur plusieurs dossiers importants dont vous pourrez prendre connaissance en lisant ce journal, et qui devraient voir le jour à partir de cette année.

On vit une drôle d'époque... !

Tout porte à critiques : le gel, la neige, le colis de Noël, le repas des Aînés !!!

Comme dit le proverbe, « la critique est facile, l'art est plus difficile ».

Je formule le vœu que cette année on entende aussi ceux qui sont satisfaits de nos actions.

L'an 2010 est arrivé avec son cortège de peines et de joies, de malheurs et de bonheur. Faisons en sorte d'être solidaires et unis pour qu'il fasse bon vivre dans notre village.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2010 !

Le Maire

## LES REALISATIONS DE L'ANNEE 2009

- ▶ Deux logements locatifs communaux rénovés
- ▶ Une porte changée à la Salle des Fêtes et des tables achetées
- ▶ Des travaux réalisés au Cimetière : un mur de clôture, un parking, des marches et une rampe d'accès construits, des bordures remplacées et un portail installé.
- ▶ Un défibrillateur acheté.
- ▶ Le cadre de vie aménagé
- ▶ Les chemins ruraux entretenus et remis en état
- ▶ Des illuminations de Noël achetées

## LES PROJETS POUR 2010

EN COURS DE REALISATION	EN ATTENTE DE FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'acquisition pour la Salle des Fêtes d'un lave-vaisselle « <i>eurochef</i> » avec adoucisseur, d'une capacité de lavage de 500 assiettes par heure, un lave-mains monobloc à commande électronique, un distributeur de savon et un sèche-mains électronique.</li> <li>▶ Un projet de columbarium</li> <li>▶ La mise aux normes des écoles : création d'une porte de secours et construction d'une rampe d'accès pour handicapés.</li> <li>▶ La formation de personnes à l'utilisation du défibrillateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réfection du toit de la Boulangerie</li> <li>▶ Des travaux d'évacuation des eaux pluviales rue Marie-Louise Frison, suite à l'inondation d'une habitation rue Franklin Roosevelt</li> <li>▶ L'équipement de l'école en ressources numériques.</li> <li>▶ Une étude en cours pour la maison de l'héritage Lobry</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réfection du toit de l'église  <i>Coût prévisionnel global : 51 356,81 € HT / 61 422,75 € TTC</i></li> </ul> <p><i>Plan de financement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Sollicitation de la DGE : 20 % du montant Hors Taxe, soit <b>10 271,36 €</b></li> <li>↘ Sollicitation CIDT : 20 % du montant Hors Taxe, soit <b>10 271,36 €</b></li> <li>↘ Reste à la charge de la Commune sur le Budget Prévisionnel 2010 : <b>40 880,03 €</b></li> </ul>

### LES PROJETS FINANCES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ▶ L'assainissement pour évacuer les eaux pluviales Rue Marie-Louise Frison
- ▶ La réfection intégrale de la chaussée (Bordurage à charge de la Commune)
- ▶ Le revêtement en macadam du parking du cimetière
- ▶ Le revêtement en macadam du parking devant la Salle du C.C.A.S.
- ▶ Le revêtement en macadam de la Ruelle de la Pauvrelle pour desservir Monsieur Gajenski

**La participation de la Commune pour l'ensemble de ces projets s'élèvera à 30 000,00 €**

#### Et qu'en est-il de l'assainissement ?

Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN, a programmé les travaux d'assainissement pour 2011.

Monsieur BRAY a sollicité le Conseil Général pour le financement. Un rendez-vous est fixé avec Monsieur Francis PRUDHOMME, Responsable du Pôle Eau, à qui il présentera le projet de station d'épuration.

## LES CHANGEMENTS EN 2010 AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL



### LA MISE EN PLACE D'UN QUOTA DE PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS

Il leur est attribué chaque année :

- 100 copies couleur
- 400 copies noir et blanc

Au-delà, les photocopies seront facturées selon le coût payé par la Commune au prestataire.



### LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

La location du Samedi sera prise en compte comme un forfait week-end, et s'élèvera :

- **Pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre, à :**
  - 132,00 € pour les gens de Le Ronssoy
  - 228,00 € pour les gens de l'extérieur
- **Pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars, à :**
  - 164,00 € pour les gens de Le Ronssoy
  - 320,00 € pour les gens de l'extérieur

La location du Dimanche comptera pour une journée et s'élèvera

- **Pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre, à :**
  - 77,00 € pour les gens de Le Ronssoy
  - 152,00 € pour les gens de l'extérieur
- **Pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars, à :**
  - 107,00 € pour les gens de Le Ronssoy
  - 200,00 € pour les gens de l'extérieur

Par ailleurs, les locataires devront s'acquitter d'un forfait pour le chauffage.

**Monsieur DRANCOURT Michel, Adjoint, 03 22 86 79 15** reste préposé à l'état des lieux et au relevé des compteurs. Les locataires prendront rendez-vous auprès de lui pour la prise de clé et sa restitution. La clé sera remise le Vendredi midi pour une location le Samedi et le Samedi midi pour une location le Dimanche. Dans l'un et l'autre cas, la clé devra lui être remise le Lundi midi après l'état des lieux.

# CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les travaux ont été réalisés par les employés communaux.

L'Agence Postale Communale ouvrira courant Février 2010 au rez-de-chaussée de la Mairie. Nous vous tiendrons informés.

HORAIRES		
	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	11h00 – 12h00	13h00 – 15h00
Mardi		
Mercredi		
Jeudi	11h00 – 12h00	13h00 – 15h00
Vendredi		
Samedi	9h00 – 12h00	
<b>Soit 15 heures par semaine</b>		

L'APC vous proposera les prestations postales courantes :



**Les services postaux :** affranchissement, vente de timbres, vente d'enveloppes et Prêt-à-Poster, dépôt d'objets, y compris recommandés, dépôt des procurations courriers, services de proximité (*contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition*).



**Les services financiers et prestations associées :** retrait d'espèces sur CCP/Postépargne/livret d'épargne du titulaire **dans la limite de 300 euros par période de 7 jours**, paiement de mandat cash, **dans la limite de 300 euros par opération**, transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur : des demandes de services liées au CCP, au mandat cash, des procurations, des versements d'espèces sur CCP/Postépargne/livret d'épargne, **dans la limite de 300 euros par période de 7 jours**.



**Autres produits :** Vente de cartes téléphoniques France Télécom classiques.

Depuis peu, un seul ramassage du courrier est effectué.  
Si vous voulez que votre courrier parte le jour même,  
**postez-le avant 11h30 !**

# Incivilités



Des larcins sont commis depuis quelques temps dans la Commune (*dans les vestiaires du stade, à l'usine Trocmé Vallart, à la Salle des Fêtes, chez des particuliers,...*), geste de personnes sans scrupules qui de plus mettent à mal les locaux. Des plaintes ont été déposées en Gendarmerie.

Les jeunes scolarisés ont la chance d'avoir des abris-bus, que d'autres se font un malin plaisir de dégrader. Pénaliser leurs camarades ne les dérange pas ! A quand les gestes civiques ?



Après des journées harassantes de travail ou de soucis, le sommeil de la nuit doit être réparateur ! Qu'en pensent les tapageurs qui s'évertuent à toujours faire plus de bruit ?

## SACS JAUNES POUR LE TRI SELECTIF

Pensez à écraser vos bouteilles et boîtes, et à démonter vos cartonnages !



### CONTAINERS

Gardez-les propres! Ils recueillent vos déchets mais ne doivent pas devenir à leur tour des déchets ni des fourre-tout !

*Le saviez-vous ?*



Le sel dont nous nous servons pour saler les routes est **inefficace en-dessous de 3°**, et est très nocif pour l'environnement.

En ces périodes de fortes gelées, vous devez éviter de rejeter de l'eau au caniveau.

Votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.



Vous pouvez vous faire vacciner contre la grippe A dans les centres **jusque fin janvier 2010** !

# CHIENS DANGEREUX

## RAPPELS

### CATEGORIES DE CHIENS DANGEREUX

Certains chiens sont classés comme potentiellement dangereux en fonction de leur race. Ces chiens font l'objet de mesures spécifiques et sont répartis en **deux catégories**. (*Loi n° 99-5 du 6 Janvier 1999, Arrêté du 27 Avril 1999, Journal Officiel du 30 Avril 1999*)



1 <sup>ère</sup> CATEGORIE : LES CHIENS D'ATTAQUE	2 <sup>ème</sup> CATEGORIE : LES CHIENS DE GARDE ET DE DEFENSE
3 types de chiens : <ul style="list-style-type: none"><li>- les <i>Pit-Bulls</i> : chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race <i>Staffordshire terrier</i> ou <i>American Staffordshire terrier</i> ;</li><li>- les <i>Boer-Bulls</i> : assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race <i>Mastiff</i> ;</li><li>- les chiens assimilables par leurs caractéristiques aux chiens de race <i>Tosa</i>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- les chiens de race <i>Staffordshire terrier</i> ;</li><li>- les chiens de race <i>American Staffordshire terrier</i> ;</li><li>- les chiens de race <i>Rottweiler</i> ;</li><li>- les chiens de race <i>Tosa</i> ;</li><li>- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race <i>Rottweiler</i> sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture.</li></ul>

L'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'importation et l'introduction en France de chiens de 1<sup>ère</sup> Catégorie sont interdites.  
Leur stérilisation est obligatoire.

La détention des chiens relevant de ces deux catégories est interdite :



- aux mineurs ;
- aux majeurs sous tutelle ;
- aux personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement pour délit inscrit au Bulletin n°2 du Casier Judiciaire ;
- aux personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée sur décision du maire.

### PRESCRIPTIONS DIVERSES

L'accès de ces chiens aux transports en commun, aux lieux publics à l'exception de la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit.  
Dans tous ces lieux, ils doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

## NOUVELLES DISPOSITIONS

**Code Rural ; Arrêté du 8 Avril 2009**

### FORMATION ET ATTESTATION D'APTITUDE

Le propriétaire ou le détenteur doit être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation qui comporte une partie théorique, relative à la connaissance des chiens et de la relation entre le maître et le chien, aux comportements agressifs et à leur prévention, ainsi qu'une partie pratique consistant en des démonstrations et des mises en situation.

La formation, d'une durée de 7 heures, et dont les frais sont à la charge du propriétaire ou du détenteur du chien, est délivrée par un formateur agréé par le Préfet (**Liste à jour disponible en Mairie**). A l'issue de la journée de formation est délivrée une attestation d'aptitude.



## EVALUATION COMPORTEMENTALE OBLIGATOIRE REALISEE PAR UN VETERINAIRE AGREE (Liste à jour disponible en Mairie)



**AVANT LE 21 DECEMBRE 2009**

Un chien âgé de plus de huit mois et de moins de douze mois doit être soumis à une évaluation comportementale dont les conclusions sont communiquées au maire de la commune de résidence.

<p>Selon le classement retenu par le vétérinaire, l'évaluation comportementale doit être renouvelée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- dans un délai maximum de trois ans si le chien est classé au niveau de risque 2 ;</li><li>- dans un délai maximum de deux ans si le chien est classé au niveau de risque 3 ;</li><li>- dans un délai maximum d'un an si le chien est classé au niveau de risque 4 ;</li></ul> <p>Le maire peut en outre demander une nouvelle évaluation comportementale à tout moment.</p>	<p><b>4 niveaux de risque de dangerosité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>niveau 1</b> : le chien ne présente pas de risque particulier de dangerosité en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine ;</li><li>- <b>niveau 2</b> : le chien présente un risque de dangerosité faible pour certaines personnes ou dans certaines situations ;</li><li>- <b>niveau 3</b> : le chien présente un risque de dangerosité critique pour certaines personnes ou dans certaines situations ;</li><li>- <b>niveau 4</b> : le chien présente un risque de dangerosité élevé pour certaines personnes ou dans certaines situations ; le vétérinaire peut conseiller de placer l'animal dans un lieu de détention adapté où il ne peut causer d'accident, ou faire procéder à son euthanasie.</li></ul>
---	---

### PERMIS DE DETENTION (Renforcement des mesures : *Décret n° 2009-1769 du 30 décembre 2009, Article L 211-14-1 du Code Rural, Journal Officiel du 31 Décembre 2009*)

La détention d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> Catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune de résidence. En cas de déménagement, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

#### Pièces exigées pour la délivrance du permis de détention :

- Carte d'identité du propriétaire ou du détenteur du chien
- Carte d'identification du chien (numéro de tatouage et puce)
- Certificat de naissance du chien inscrit au Livre des Origines Français, éventuellement
- Carte de vaccination antirabique en cours de validité
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par le chien
- Pour les chiens de 1<sup>ère</sup> Catégorie, Certificat vétérinaire de stérilisation
- Attestation du suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et la prévention des accidents
- Certificat de l'évaluation comportementale du chien délivré par un vétérinaire. Si le chien n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être réalisée, il sera délivré au propriétaire ou détenteur un permis provisoire

En cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.

# Le Centre Communal d'Action Sociale

## Son Président :

Michel BRAY

## Ses membres :

CARDON Danièle

DRANCOURT Michel

DUCATTEAU Jean-François

FLAMENT Françoise

CAMPAGNE Gilbert

MOIRET Jean-Marie

SALVA Andrée

SERY Agnès

Le CCAS est un organisme distinct de la mairie avec un budget autonome.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Outre son Président, il comprend, en nombre égal, des élus de la commune et des membres choisis par le Maire pour leurs compétences dans le secteur social.

Les membres du CCAS sont élus pour toute la durée de mandat du Conseil Municipal.



Le conseil d'administration vote le budget du CCAS, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations, lesquelles sont tenues sur un cahier spécial.

## Ses actions

- Financement du colis des Aînés
- Financement du Noël des écoles :
  - 😊 Des jouets pour les enfants de la Maternelle au CM1
  - 😊 Un dictionnaire bilingue français-anglais et une calculatrice scientifique pour les CM2
- Participation au Centre aéré à Roisel pour les enfants de Le Ronssoy : 1 mois de transport Le Ronssoy-Roisel-Le Ronssoy et participation au coût du centre

# SOLIDARITE

*Le Roussoy se mobilise !*

## Opération Brioches

*Samedi 10 Octobre 2009*

**Au profit des Papillons Blancs (Handicapés Mentaux)**

Somme collectée : 630,00 €  
Coût des brioches : 210,00 €  
Bénéfice pour l'ADAPEI : 420,00 €



*Merci !*

## Téléthon

*Samedi 5 Décembre 2009*

*Bravo !*

Plusieurs réunions ont été nécessaires à l'organisation du Téléthon. Encore merci à toutes les Associations qui ont participé soit par un don, soit activement !



COMMUNE ( <i>Achat des ballons</i> )	200,00 €
ACPG-CATM ( <i>don</i> )	106,40 €
APE	189,00 €
Ches Jonnes	39,00 €
Ches Verts Lurons ( <i>don</i> )	119,00 €
Kano Club	1113,50 €
Pony games	108,00 €
Société de chasse ( <i>don</i> )	150,00 €
<b>Somme remise au Téléthon</b>	<b>2024,90 €</b>

Pour un coup d'essai, un coup de maître !  
Première participation !  
Deuxième du canton pour le résultat !

# Anatole VELY (1838-1882)

UNE CÉLÉBRITÉ LOCALE



*Buste de Vely*

achetée par le Musée de Washington, *Lucy de Lammermoor* (1874), *Méditation* (1875), *le Premier Pas* (1877), *L'Amour et l'Argent* (1878), *Le Cœur s'éveille* (1880).

## Ses portraits :

*Mme Vély* (1867), *M. Edmond Vély* (1870), *Mme Vély, dessin* (1872), *Paysanne* (1872), *Méditation* (1875), *Mlle Robert*, petite fille de Signol (1875), *Mme Ybert* (1876), *la Baronne de Longuerue* (1876), *Mme Bouricaut, jeune* (1878), *M. Patrouillard et la Baronne de Dion* (1879), *Mme Lehoux* (1880), *Mlle Arbey* (1881) et *Mlle Brémontier* (1880).

Beaucoup d'autres œuvres ne furent pas exposées. Il fit don de beaucoup de tableaux pour des ventes de charité et les ventes pour les veuves d'artistes.

Il est mort à Paris le 10 Janvier 1882.  
Il est enterré au Cimetière de Le Ronssoy.

Peintre de genre et portraitiste, Anatole VELY est né à Le Ronssoy en 1838.

Il a fait des études à l'Académie de Valenciennes puis à l'École des Beaux-Arts à Paris, sous la conduite d'Émile SIGNOL.

Il a exposé au Salon de Paris de 1866 à 1880.

Il s'est spécialisé dans les scènes médiévales.

## Ses œuvres :

*La Mort d'Abel* (1866), *Mater Dolorosa* (1868), présente aujourd'hui dans l'église d'Anzin dans le Nord, *la Tentation de Saint Antoine* (1869), actuellement au Musée d'Amiens, *Sainte Eugénie dans son cachot* (1869), *Tête de Jeune Paysanne* (1872), *Le Puits qui parle* (1873), toile



*Les ivrognes*

*Les élèves de notre école en 1958 parus dans le numéro de Juin 2009 et pour certains reconnus*



1<sup>er</sup> Rang assis : Yvon HERY, ?, Daniel DERMY, Jean-Noël BEGARD, Michel BRAY, ?, Thérèse SELLIE  
2<sup>ème</sup> Rang : Gérard François, Michel MOIRET, ?, Mireille BOUTHEMY, Marie-Louise RINGEVAL, ?, Michel FRANCOIS, ?, Jean-Luc BROYE  
3<sup>ème</sup> Rang : Christiane VASSEUR, Andrée SALVA, Jean-Pierre CARDON, Eric ETIENNE, Michel BARDEAUX, Jean-Marie WACHEUL, Yvon DUTEILLE, René BITAUX, ?, William BURDEN  
4<sup>ème</sup> Rang : ?, Christiane VILTARD, Guislaine DANESSE, Gisèle PIGEYRE, Alain CANDELIER, Amélie ETIENNE, Christiane NIEWIAROWSKI, ?, Mirtal VILTARD, Joël MOYON  
5<sup>ème</sup> Rang : Sylviane DEGARDIN, André BARDEAUX, Georges SELLIE, ?

*Reconnaissez-vous les élèves de la classe de Madame Fatien en 1956 ?*



# L'école primaire du Ronssoy se projette

Cela fait maintenant deux ans que la jeune équipe de professeurs de notre école s'est constituée.

Autant de temps qui fut mis à profit pour développer et concrétiser des projets variés et totalement complémentaires des enseignements fondamentaux.

En avril 2009, c'est d'abord l'échappée vers la Baie de Somme avec une classe de mer à destination des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles.

L'occasion est alors donnée de réinvestir, sur le terrain, les connaissances acquises en sciences naturelles et histoire / géographie.

Les maternelles ne furent pas en reste puisqu'ils ont pu profiter, à la fin de l'année 2009, d'une sortie au jardin zoologique

d'Amiens.



2010, relâche ? Certainement pas ! Nos enseignantes ont cette fois opté pour un « **projet cirque** ». Après être allés admirer les étoiles du chapiteau Arlette Gruss d'Amiens, les élèves vont pouvoir s'initier aux arts du cirque (grâce à la venue d'un animateur diplômé), et se mettre

ainsi eux-mêmes en scène, dans le cadre de la fête de l'école clôturant traditionnellement l'année scolaire.

On n'omettra pas non plus d'évoquer les projets passés ou en cours, tels les opérations « **petit-déjeuner** » et « **sensibilisation aux problématiques de sécurité** »

(*évacuation de l'école par les pompiers, apprentissage des déplacements en extérieur pour faire de nos enfants de futurs adultes responsables*), et aussi

à venir, avec une **invitation au recyclage / respect de l'environnement comprenant des activités de jardinage en partenariat avec la Mairie.**



Gageons que les années à venir verront encore fleurir d'aussi belles aventures pédagogiques !



Un verger va être planté dès le mois de mars. Les enfants des écoles seront associés à cette opération qui rentre dans leur projet d'école.



Bonne nouvelle pour les bibliophiles ! La bibliothèque ouvrira bientôt. Une information complémentaire vous sera donnée à ce sujet.

தேசிய தொலைக்காட்சி நிகழ்ச்சி



## Nos joies

## Année 2009

COURTOIS-DELVAL Flavier Jean-Alain  
HESSE Marie-Lou Véronique Fabienne  
BLANGIS Timéo Paul Pierre  
FAROUX Tom Richard Stéphane

le 25 février  
le 20 avril  
le 20 juillet  
le 24 octobre



GALLET Frédéric Eugène Lucien  
& MERCIER Jeanne Laurence Francine

le 25 juillet

GRIERE Benjamin Xavier Joseph  
& DUCATTEAU Caroline Marie Emmanuelle

le 24 octobre

## Nos peines

LOBJOIS Sébastien Paul Philippe  
FLAMENT Fernand Gaston Henri  
BETHERMIN Andrée Marie Camille  
épouse DIEU  
LENFANT Annick épouse LOOSE  
GUILLOTIN Suzanne Veuve HAMARD  
HURIER André Clément Nicolas  
HAMARD Françoise Nicole épouse HERY  
LALISSE Stéphanie Bernadette  
GUIDE Serge Henri Georges

le 7 janvier  
le 14 mai  
le 21 mai  
le 17 août  
le 4 octobre  
le 15 octobre  
le 26 octobre  
le 28 décembre  
le 31 décembre





# Columbarium



*Photo non contractuelle*



La Commune a le projet d'aménager un espace destiné à recueillir les cendres des défunts qui choisissent la crémation.

Faites-nous savoir si vous êtes intéressés !

- Madame
- Monsieur
- Madame et Monsieur

Serait intéressé(e)(és) par une place au Columbarium.



# Le repas des aînés le 18 octobre 2009



## MENU

Foie gras de canard Maison  
et son chutney de figues

\*\*\*\*\*

Cassolette de ris de veau à la  
crème et ses fleurons

\*\*\*\*\*

Trou normand

\*\*\*\*\*

Filet de veau aux saveurs  
forestières et sa suite

\*\*\*\*\*

Effeillée de saison  
et son duo de fromages

\*\*\*\*\*

Café, dessert

## L'animation



## Dates à retenir

- **Samedi 6 Février 2010** : Repas de l' Association des Parents d'Elèves
- **Samedi 13 Février 2010** : Concours de belote de l'ESEVRGTL (Foot)
- **Dimanche 28 Février 2010** : Prix Max Cottrelle.  
Départ de la course cycliste à 14H00 devant la Salle du CCAS
- **Samedi 13 Mars 2010** : Repas de la Société de Chasse
- **Dimanche 14 mars 2010**  
et **Dimanche 21 mars 2010** } **ELECTIONS REGIONALES**
- **Samedi 20 Mars 2010** : Concours de belote de l' Association des Parents d'Elèves
- **Lundi 5 Avril 2010** : Concours de belote du Club des Aînés

**Samedi 10 Avril 2010** : Repas dansant de l'ESEVRGTL

- **Samedi 15 Mai 2010** : Méchoui du Kano Club
- **Samedi 19 Dimanche 20 et Lundi 21 Juin 2010** :  
Fête locale



Les journées du patrimoine auront lieu cette année à Le Ronsoy. Le thème en sera la peinture, avec comme figure de proue Anatole VELY.



Merci aux professeurs des écoles (Mesdemoiselles Simard, Tanguy-Phillippon et Adamczak) pour leur article et à Monsieur Jean-Pierre Cardon pour ses photos.

Des erreurs ou des oublis ont pu se produire.  
Merci de nous en excuser !

### Comité Journalistique :

BRAY Michel, CAZE Aurélien, DUCATTEAU Jean-François, GUIDE Bernard, SAVARY Franck

### Directeur de la Publication :

Monsieur le Maire de la Commune

**Mairie de Le Ronssoy**  
**Edition de Janvier 2010**